



Conferenza Episcopale Italiana

## DÉCLARATION DE BONNE CONDUITE

### DES PRÊTRES DIOCÉSAINS

S.E. Mons. \_\_\_\_\_

Évêque de la diocèse de \_\_\_\_\_

#### atteste ce qui suit

du prêtre \_\_\_\_\_

dans la diocèse de \_\_\_\_\_

1. Quelles sont les observations que peut faire l'Évêque qui envoie le prêtre en ce qui concerne son comportement en rapport à son *status* sacerdotal? Ses conditions mentales, morales, émotionnelles ou physiques peuvent influencer ou empêcher l'accomplissement des tâches liées à son *status* sacerdotal ?

---

---

2. Est-ce-qu'il y a eu des procédures judiciaires (ecclésiastiques ou civiles) contre le prêtre en question dans le passé ? Si c'est le cas, avec quels résultats ?

---

---

3. Est-ce que le prêtre s'est comporté de manière à supposer que sa façon d'agir peut être inappropriée à l'égard d'autres personnes, comme des mineurs et des personnes vulnérables? A-t-il déjà été accusé de comportement inapproprié envers ces catégories? [Cfr. *Linee guida per la tutela dei minori e delle persone vulnerabili* (4.5)]

---

---

4. Est-ce que le prêtre souffre-t-il d'alcoolisme ou de toxicomanie?

---

---

5. Est-ce-que le prêtre est prêt à rentrer dans le diocèse d'origine une fois qu'il aura accompli son mandat ou bien dans les cas prévus par la Convention ?

---

---

6. Est-ce-qu'il y a des aspects particuliers sur lesquels on pourrait inviter l'Evêque qui reçoit à être vigilant?

---

---

7. Autres observations :

---

---

Lieu \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

L'Evêque de l'Eglise qui envoie le prêtre \_\_\_\_\_  
(signature et cachet)